



Politique d'engagement actionnarial

En accord avec le I de l'article L. 533-22. du Code Monétaire et Financier, et le règlement délégué de la Commission Européenne (EU) No. 231-2013 du 19 décembre 2012, daphni, en sa qualité de société de gestion de portefeuille, a élaboré une « Politique d'engagement actionnarial » selon les modalités précisées dans l'article R533-16 du Code Monétaire et Financier.

1/ Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Les investissements réalisés par les fonds gérés par daphni font l'objet de pactes d'actionnaires (ou, notamment dans le cas de la souscription de valeurs mobilières, de side letters) au titre duquel les fondateurs et la société concernée s'engagent à transmettre à daphni des éléments d'information, financiers, mais aussi extra-financiers, sur une base périodique. Ces éléments d'information nous permettent d'assurer le suivi de nos participations et nourrissent les échanges entre les entrepreneurs et les membres de l'équipe d'investissement affectés au suivi de la participation.

A ce reporting régulier s'ajoutent le cas échéant les informations que le représentant de daphni obtient dans le cadre des réunions des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille. daphni est en effet représentée dans la majorité des organes de gouvernance de ses participations et revoit ainsi régulièrement les évolutions financières et non-financières de ces dernières.

Le suivi effectué par les membres de l'équipe d'investissement en charge de la participation couvre ainsi la stratégie, les performances financières et non-financières, les risques, la structure du capital ainsi que le gouvernement d'entreprise.

L'impact social et environnemental est également un sujet central dans le cadre du suivi des participations par daphni.

Nous sommes en effet convaincus que notre rôle est d'accompagner les entrepreneurs dans leur démarche sur la durabilité, en diffusant les meilleures pratiques ESG pour créer de la valeur et se prémunir de certains risques de durabilité. Cet engagement se matérialise par un dialogue continu avec nos entreprises en portefeuille et leurs dirigeants. 100 % des entreprises en portefeuille sont couvertes par notre stratégie d'engagement ESG.



Pour rappel, notre engagement est inscrit dans notre mission et plus spécifiquement dans les 3 objectifs qui lui sont associés :

- 1.** Fournir les moyens et le soutien nécessaires aux entreprises que nous soutenons pour jouer un rôle actif dans la transition vers un monde plus responsable.
- 2.** Appliquer les normes environnementales et sociales qui sous-tendent notre raison d'être.
- 3.** Communiquer et partager nos valeurs éthiques, sociales et environnementales avec nos parties prenantes et nos communautés.

Notre comité de mission est l'organe de gouvernance qui supervise la bonne mise en œuvre de ces objectifs chez daphni.

Nous avons articulé notre stratégie d'engagement autour de trois piliers qui s'inscrivent dans la continuité de nos objectifs de mission :

- 1.** L'accompagnement de nos participations sur les enjeux de durabilité
- 2.** Trouver des fournisseurs de confiance pour nos participations qui ont les enjeux ESG dans leur ADN
- 3.** La communication et le partage de connaissance ESG au plus grand nombre

Notre équipe d'investissement s'engage pleinement dans notre stratégie d'engagement, coordonnée globalement par notre Acceleration Partner qui bénéficie du soutien de notre ESG Manager et de son expertise. Nous aspirons à devenir un centre d'expertise en matière de durabilité, offrant un soutien incontournable à nos participations.

Nous aspirons à être une force motrice, créant un impact positif sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pour un avenir plus durable.

2/ Le dialogue avec les sociétés détenues

En tant qu'investisseur engagé, daphni accompagne les sociétés de son portefeuille dans leur développement et maintient à ce titre un dialogue permanent avec les entrepreneurs sur les différents sujets et problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leur accélération.

Ce dialogue porte également sur les enjeux de durabilité: nous sommes convaincus que notre rôle est d'accompagner les entrepreneurs dans leur démarche sur la durabilité en diffusant les meilleures pratiques ESG.



L'accompagnement de nos participations sur les enjeux de durabilité

L'accompagnement chez daphni se manifeste à travers diverses actions d'engagement mises en œuvre par nos équipes. Ces actions comprennent, entre autres, des dialogues bilatéraux, des campagnes de communication et sensibilisation, des discussions lors des conseils d'administration (ou organes de gouvernance équivalents), ainsi que l'exercice de nos droits de vote. Ces initiatives visent à créer un lien solide avec nos partenaires.

Pour calculer l'empreinte carbone de daphni dans son entièreté, il est nécessaire d'intégrer les mesures liées à nos investissements à notre propre scope 3. En effet, la grande majorité de nos émissions carbone est directement liée à ses investissements, c'est-à-dire les émissions carbone scope 1, 2 et 3 de nos participations..

Pour répondre à ce besoin, nous incitons fortement nos entreprises en portefeuille à mesurer leur empreinte carbone scope 1, 2 & 3. Pour les inciter dans cette démarche, daphni mène des actions de sensibilisation sur l'importance de la mesure de l'empreinte carbone. Nous avons la conviction que chacun doit mesurer son empreinte carbone afin d'identifier les grands leviers d'action associés à son entreprise et son secteur. Nous leur partageons aussi les convictions de daphni, des conseils d'accompagnement sur la réalisation d'un bilan carbone et comment aller plus loin que seulement l'étape de mesure. Ces différentes actions s'inscrivent dans notre dialogue continu avec nos participations.

En complément, nous proposons aussi des méthodologies ESG et des guides sur notre plateforme propriétaire ou lors de discussions bilatérales. Par exemple, nous recommandons la Toolbox ESG de France Digitale aux sociétés de notre portefeuille pour les accompagner au mieux dans la définition et le suivi de leur stratégie ESG. Celle-ci offre un guide en trois grandes étapes : (I) la formalisation des politiques environnementales, sociales et de gouvernance ; (II) le déploiement de ces différentes stratégies et l'engagement des parties prenantes ; (III) la mesure et la communication de ces actions. La Toolbox est un excellent copilote qui recense les différentes solutions et prestataires existants, met à disposition des ressources complémentaires ainsi que des informations liées à la réglementation en vigueur, permettant de mieux appréhender les différents enjeux ESG.

Chez daphni, nous restons attentifs aux outils, aux réglementations et aux cadres méthodologiques publiés dans notre écosystème. Notre objectif est de les rendre accessible et de les promouvoir auprès de nos participations, afin de continuer à œuvrer ensemble vers une démarche ESG responsable et durable.



Proposer des prestataires de confiance qui ont les enjeux ESG dans leur ADN

Chez daphni, nous accordons une grande importance à notre communauté et aux synergies qui peuvent être créées entre ses membres. Depuis notre lancement, nous avons collaboré avec de nombreux prestataires, qui nous ont permis d'identifier les plus pertinents en la matière. daphni a développé un outil spécialement conçu pour les collaborateurs des entreprises de notre portefeuille, intitulé "Trusted Providers", et disponible depuis notre site web, afin d'avoir accès à cette information.

L'objectif de cet outil est de faciliter leur quotidien en leur offrant une solution pour trouver aisément des prestataires recommandés, quel que soit leur domaine d'activité. Ainsi "Trusted Providers" leur donne accès à une sélection des meilleurs prestataires, ceux que nous recommandons ou qui ont été recommandés par d'autres membres de notre communauté. Les sujets représentés sont variés : Com & Marketing, Sales, Legal, RH, Finance, Tech et ESG. De nombreuses entreprises sont référencées avec, pour certaines, des avantages à disposition.

Communiquer et partager les connaissances ESG auprès de nos parties prenantes

Communiquer et partager, auprès de nos parties prenantes et notre communauté, les valeurs éthiques, sociales et environnementales qui nous animent sont des leviers d'engagement forts chez daphni. Dans cet état d'esprit, plusieurs initiatives de communication et de sensibilisation sont déployées chaque année. Nous sommes fermement déterminés à promouvoir une approche responsable et respectueuse de l'environnement dans toutes nos actions, tant pour notre portefeuille que pour notre écosystème au sens large.

Nous organisons des actions de communication ciblées ainsi que des événements portant sur des thématiques liées à l'ESG et à l'impact, rassemblant les dirigeants des entreprises de notre portefeuille et nos parties prenantes. Ces efforts visent à inculquer une culture commune et à renforcer leur sensibilité aux enjeux environnementaux et sociaux.

En complément de ces actions, nous nous impliquons activement dans des initiatives collectives en collaborant avec différents groupes de travail, des initiatives de place, ainsi qu'avec notre fédération, dans le but de promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG et d'apporter des changements significatifs tant au sein du secteur du venture capital que dans notre écosystème de participations.



3/ Exercice des droits de vote et autres droits attachés aux actions

L'exercice du droit de vote représente un instrument essentiel pour exprimer pleinement notre engagement envers nos participations et les entrepreneurs que nous soutenons.

En tant que détenteur d'actions de nos sociétés en portefeuille, nous participons aux assemblées générales de ces sociétés. Outre ces assemblées, nous sommes également généralement représentés dans l'organe de supervision de la gestion (conseil d'administration ou équivalent) de la majorité de nos participations. Dans le cadre de ces organes, nous avons l'opportunité de revoir et d'échanger sur la stratégie de nos participations. Nous participons en outre généralement à des majorités qualifiées relatives à certains changements engageants et qui peuvent avoir des conséquences fortes en matière ESG, comme, par exemple, des changements concernant l'objet social, le plan de développement ou la mission de l'entreprise concernée. Cette représentation dans ces organes de supervision nous permet de communiquer notre vision sur les sujets ESG et de partager les meilleures pratiques dans ce domaine à nos sociétés en participation, pour insuffler les évolutions que nous recommandons en la matière.

Nous appliquons notre pouvoir de vote au sein des organes de gouvernance de deux manières :

1. Le vote direct, où nous exprimons notre position en notre propre nom (en ce compris par l'intermédiaire de notre représentant au sein de l'organe de gouvernance, le cas échéant)
2. Le cas échéant, le vote par délégation, par lequel nous confions notre pouvoir de vote au dirigeant ou à un autre membre de l'organe de gouvernance concerné.

Quel que soit le mode de vote retenu, daphni étudie chacune des résolutions soumises à son vote en prenant en compte l'intérêt du fonds et de ses porteurs de parts, l'intérêt de la société concernée et les éventuelles conséquences en matière ESG.

Nous avons la volonté de voter à 100% des instances auxquelles nous sommes représentés. Cette pratique témoigne de notre responsabilité envers la gouvernance et la gestion des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous veillons à ce que nos décisions de vote reflètent nos valeurs éthiques, nos convictions en matière d'ESG et notre engagement envers le succès à long terme de nos participations.



4/ Coopération avec les autres actionnaires

daphni investit généralement aux côtés d'autres investisseurs. daphni a un dialogue permanent avec ces derniers, dans l'objectif principal d'agir dans le meilleur intérêt des sociétés en portefeuille. Ces échanges, qui permettent de mutualiser les idées et les ressources, ont notamment lieu dans le cadre des organes de gouvernance auxquels daphni et d'autres co-investisseurs sont représentés.

5/ Communication avec les parties prenantes pertinentes

Les parties prenantes pertinentes sont identifiées dans le cadre de chaque dossier d'investissement, et daphni s'assure de maintenir un dialogue régulier avec lesdites parties prenantes.

6/ Prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à notre engagement

daphni daphni respecte les procédures d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui lui sont applicables en tant que société de gestion de portefeuille.

La prévention des conflits d'intérêts s'appuie sur les principes du règlement de déontologie de France Invest et l'AFG. Ce dernier est remis à chaque collaborateur lors de son embauche et à chaque mise à jour. Toutes les équipes s'engagent à respecter les politiques et procédures internes auxquelles ils sont régulièrement formés et sensibilisés.

Un registre des conflits d'intérêt est en outre tenu par daphni.